

34F14

Cotter Island

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
  - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
  - D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
  - B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
  - P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**
  - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
  - N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
  - R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Clair désigné sur carte
- Clair jalonné
- Aire de tirage en traitement
- Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Territoire appartenant non désignable
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
- Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)
- Aire d'extraction Autorisation sans bail
- Certificat d'autorisation
- Déclaration de conformité
- CM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la catégorie établie et celle dans la partie droite le statut du site d'exploitation

- Substance extraite**
- |                           |                |                    |           |
|---------------------------|----------------|--------------------|-----------|
| A Argile                  | G Gravier      | O Orpèbre          | U Autre   |
| B Sable de silice         | I Indommé      | P Pierre concassée | X Calcite |
| C Calcaire                | L Terre grasse | R Roches minérales |           |
| D Pierre d'imperméabilité | M Moraine      | S Sable            |           |
| E Minéral de silice       | N Terre noire  | T Tourbe           |           |

- Statut du site d'exploitation**
- |                          |          |         |                |                 |
|--------------------------|----------|---------|----------------|-----------------|
| O Ouvert sous conditions | C Ouvert | F Fermé | N Non autorisé | T En traitement |
|--------------------------|----------|---------|----------------|-----------------|

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
  - Périmètre urbanisé
  - Territoire soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
  - Territoire où la recherche et l'exploitation minières pour le pétrole ne sont permises
  - Territoire où le droit de jalonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu
  - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
  - Territoire incompatible avec l'activité minière

- Contrainte mineure**
- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
  - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Itchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilogan

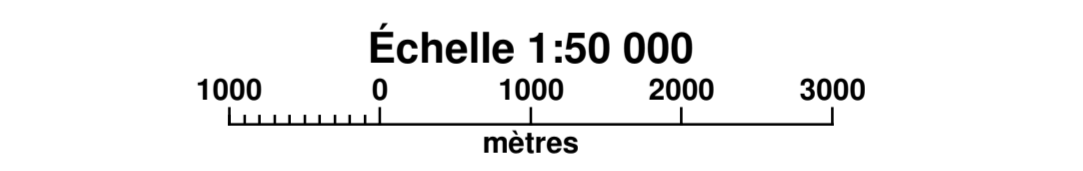
Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissanan de Bétiakite, Essipk, Mashveleah, Nutsahkuan

- Frontières**
- Frontière internationale
  - Frontière interprovinciale
  - Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 2°35' orient avec une variation annuelle déclinatoire de 6.5".  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 18



**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

